



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 33 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 59/121 de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 2004, dont le dispositif se lit comme suit :

« *L'Assemblée générale,*

...

1. *Félicite* le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés des efforts qu'il fait pour s'acquitter des tâches qu'elle lui a confiées, ainsi que de son impartialité;

2. *Exige* de nouveau qu'Israël, la puissance occupante, collabore avec le Comité spécial dans l'exécution de son mandat;

3. *Déplore* la politique et les pratiques d'Israël qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, comme il est indiqué dans le rapport du Comité spécial sur la période considérée;

* A/60/150.



4. *Se déclare gravement préoccupée* par la situation de crise persistante créée depuis le 28 septembre 2000 dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, par les pratiques et mesures israéliennes illégales, et condamne particulièrement l'usage excessif et systématique de la force contre la population civile, y compris les exécutions extrajudiciaires, qui a fait plus de 3 400 morts palestiniens, dont plus de 750 enfants, et des dizaines de milliers de blessés;

5. *Prie* le Comité spécial, en attendant que l'occupation israélienne ait entièrement pris fin, de continuer à enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, en particulier sur les violations par Israël des dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de procéder avec le Comité international de la Croix-Rouge aux consultations voulues, conformément à son règlement, pour sauvegarder le bien-être et les droits de l'homme de la population des territoires occupés, et de rendre compte au Secrétaire général à ce sujet dès que possible et, par la suite, chaque fois qu'il y aura lieu;

6. *Prie également* le Comité spécial de présenter régulièrement au Secrétaire général des rapports périodiques sur la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est;

7. *Prie en outre* le Comité spécial de continuer à enquêter sur le traitement des prisonniers et des détenus dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans les autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967;

8. *Prie* le Secrétaire général :

« a) De mettre à la disposition du Comité spécial tous les moyens nécessaires pour qu'il puisse enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes visées dans la présente résolution, y compris les moyens dont il aura besoin pour se rendre dans les territoires occupés;

b) De continuer à fournir au Comité spécial le personnel dont il pourra avoir besoin pour accomplir ses tâches;

c) De transmettre régulièrement aux États Membres les rapports périodiques visés au paragraphe 6 ci-dessus;

d) D'assurer la plus large diffusion possible aux rapports du Comité spécial et aux informations relatives à ses activités et conclusions en utilisant tous les moyens dont dispose le Département de l'information du Secrétariat et, si nécessaire, de réimprimer les rapports du Comité spécial qui sont épuisés;

e) De lui présenter, à sa soixantième session, un rapport sur l'accomplissement des tâches qu'elle lui confie par la présente résolution;

9. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session la question intitulée " Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés " ».

2. Tous les moyens nécessaires ont été mis à la disposition du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Le Comité spécial s'est réuni à Genève du 18 au 24 mars 2005 à l'occasion de la soixantième et unième session de la Commission des droits de l'homme et a participé au débat sur les points de l'ordre du jour consacrés à la question de Palestine. Il s'est réuni à nouveau à Genève le 24 juin 2005 avant d'effectuer sa mission annuelle sur le terrain, qui l'a conduit en Égypte, en Jordanie et en République arabe syrienne, du 25 juin au 9 juillet 2005. Durant ses deux réunions à Genève, le Comité spécial a tenu des consultations avec les représentants responsables des missions permanentes, des institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales, du Comité international de la Croix-Rouge et d'organisations non gouvernementales. Du fait des limites imposées en ce qui concerne la longueur des rapports présentés à l'Assemblée générale, le Comité spécial a renoncé à soumettre des rapports périodiques durant la période considérée.

3. Conformément à l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 59/121, les activités décrites ci-après ont été entreprises.

Département de l'information

4. En application de la résolution 59/121 de l'Assemblée générale, le Département de l'information, mettant en oeuvre les divers moyens dont il dispose, a diffusé des informations sur les travaux effectués entre août 2004 et juillet 2005 par le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

5. Lorsque le Comité spécial a entrepris une visite sur le terrain en Égypte en juin 2005, le Centre d'information des Nations Unies au Caire a pris contact avec les médias pour annoncer la visite. Le Centre a traduit un communiqué de presse sur la mission et l'a envoyé aux principaux journaux égyptiens et saoudiens ainsi qu'aux agences de presse implantées au Caire. Le 29 juin 2005, il a organisé pour le Comité spécial une conférence de presse à laquelle 20 représentants des principaux journaux égyptiens et arabes ont participé. Il a également organisé pour les membres du Comité trois interviews exclusives avec des journaux égyptiens. La visite et les activités du Comité ont été largement répercutées par les médias.

6. La Section des communiqués de presse du Département de l'information, au Siège, a publié durant la période considérée 14 communiqués de presse – sept en anglais et sept en français – sur les travaux du Comité spécial, notamment sur l'examen de ce point de l'ordre du jour par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation pendant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Le Service d'information des Nations Unies à Genève a publié le 24 juin 2005 un communiqué de presse contenant une déclaration du Comité spécial.

7. La page Web sur la question de Palestine figure toujours sur la page du site Web de l'ONU consacrée aux questions mondiales, avec des liens vers d'autres pages, notamment la base de données du système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL). De janvier à juillet 2005, la page Web sur la question de Palestine a enregistré en tout 73 755 appels de fichiers et 7 106 pages vues.

8. Le Centre de nouvelles ONU rend régulièrement compte des travaux du Comité spécial sur son site Web très consulté, notamment sur sa page Web en langue arabe.

9. La *Chronique de l'ONU* a couvert les travaux du Comité spécial dans son premier numéro de 2005, dans le cadre de la couverture courante des activités de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale. Sa dépêche électronique sur la Quatrième Commission rendait notamment compte des délibérations de la Commission pendant la période considérée et les années précédentes, et faisait référence au Comité spécial.

10. En collaboration avec le Ministère égyptien des affaires étrangères, le Département a organisé les 13 et 14 juin 2005 le Séminaire international sur la paix au Moyen-Orient destiné aux médias, au cours duquel la situation des droits de l'homme du peuple palestinien a été débattue, notamment lors d'une table ronde entre journalistes. En novembre et décembre 2004, il a aussi organisé à l'attention des journalistes arabes un atelier de deux semaines comprenant des sessions sur la question de Palestine.

11. La brochure intitulée *Les Nations Unies et la question de Palestine* DPI/2157/Rev.2 a été mise à jour en février 2005. Elle relate désormais les événements qui ont entouré la construction du mur dans le territoire palestinien occupé. L'exposition permanente sur la Palestine, qui se tient au Siège (en anglais) et à Genève (en français) a été mise à jour de la même manière.

12. Une exposition culturelle intitulée « Persévérer en Palestine » a été organisée au Siège à l'occasion de la Journée internationale annuelle de solidarité avec le peuple palestinien. Elle mettait en valeur la diversité artistique et la ténacité du peuple palestinien en présentant un ensemble de peintures, de sculptures, de photographies et d'installations réunies par la Société des artistes palestiniens. Elle a été accessible au public dans le Hall des visiteurs du 29 novembre au 13 décembre 2004.
